



Conférence européenne

Inciter les entreprises à prévenir les risques professionnels : quels dispositifs en Europe ?

Thème et objectifs des Débats d'EUROGIP 2014

Les Débats d'EUROGIP se tiendront le **20 mars 2014** (à Paris) et porteront sur les dispositifs en Europe pour inciter les entreprises à réduire leur taux de sinistralité ou à améliorer la santé et la sécurité sur le lieu de travail.

Ristournes, aides, subventions, labels, inspection, campagnes de communication... les intervenants présenteront différents exemples de dispositifs qui se conjuguent souvent.

Les Débats d'EUROGIP visent à favoriser l'échange d'expérience sur un thème d'actualité au plan européen. Ils s'adressent aux représentants des pouvoirs publics, des entreprises (responsables sécurité, CHSCT, RH...), des partenaires sociaux, des assureurs, aux médecins du travail, IPRP, consultants, universitaires...

Les Débats sont organisés sous la forme de tables rondes, animées par Régis de Closets (journaliste).

En savoir plus sur EUROGIP

www.eurogip.fr

9h Introduction aux Débats

- **Anne HÉGER**, Présidente du Conseil d'administration d'EUROGIP, France
- **Dominique MARTIN**, Directeur des risques professionnels, Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), France
- **Jean-Loup WANNEPAIN**, Chargé d'études, EUROGIP, France

Les principes de base communautaire de la prévention : réglementation, campagnes de sensibilisation et d'inspection

- **Jessy PRETTO**, Chef de mission, Direction générale du travail, Membre pour la France du Comité des hauts responsables de l'inspection du travail
- **Jorge COSTA-DAVID**, Administrateur principal, Direction Générale Emploi, Affaires sociales et Inclusion, Unité B/3 Santé, Sécurité et Hygiène au travail, Commission européenne
- **Andrew SMITH**, Responsable de la Communication et de la Promotion, Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA), Bilbao

Cotisation "accidents du travail / maladies professionnelles" : un taux unique ou pas, pour quel impact sur la prévention ?

- **Marc DEBAS**, Responsable du département Tarification, Direction des risques professionnels, Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), France
- **Dominique DRESSLER**, Responsable des relations internationales, Allgemeine Unfallversicherungsanstalt (AUVA), Autriche
- **Paul MEYERS**, Ingénieur, Service Prévention et financement, Association d'assurance accident (AAA), Luxembourg

Exemples de dispositifs d'incitation à la prévention des risques professionnels

- **Maria Iliaria BARRA**, Consultant technique pour l'évaluation des risques et la prévention, Istituto nazionale per l'assicurazione contro gli infortuni sul lavoro (INAIL), Italie
- **Marlene Q. TRENTEL**, Conseiller, Département méthode d'inspection et d'évaluation, Danish Working Environment Authority, Danemark
- **Henning KRÜGER**, Responsable Prévention de la Filière viande, Berufsgenossenschaft Nahrungsmittel und Gastgewerbe, Allemagne
- **Bernard RENNESON**, Chef de service de la banque des données, Fonds des accidents du travail (FAT), Belgique

Le point de vue des partenaires sociaux européens sur les dispositifs présentés et les progrès à réaliser

- **Domenico CAMPOGRANDE**, Directeur des Affaires Sociales, Fédération européenne de l'industrie de la construction
- **Pierre-Gaël LOREAL**, Secrétaire Fédéral, CFTD Construction et Bois

16h30 Fin des Débats

Informations pratiques

Déroulement : accueil café et inscription des participants à partir de 8 h 30, ouverture des Débats à 9 heures, fin des Débats à 16 h 30

Lieu de la conférence : Maison de la RATP, 75012 Paris

Langues de travail (traduction simultanée) : anglais, français, italien

Frais de participation : 150 € TTC, comprenant la participation aux Débats, le déjeuner (pris sur place) et les actes (qui seront publiés fin juin 2014).

Les frais sont à régler de préférence par virement bancaire (les informations bancaires vous seront adressées par mail à réception de votre bulletin d'inscription) ou par chèque à l'ordre d'EUROGIP en joignant le bulletin d'inscription.

3 *Dans tous les cas, merci de retourner le bulletin d'inscription complété.*

Toute personne ne s'étant pas acquittée des frais de participation avant le 13 mars 2014 ne pourra être admise.

Confirmation : à réception du règlement, EUROGIP vous adressera une confirmation de participation ainsi que le plan d'accès à la salle de conférence (par mail uniquement).

Annulation : seule une annulation signifiée par écrit à EUROGIP autorisera le remboursement en totalité des sommes perçues si l'annulation intervient avant le 3 mars 2014. Au-delà de cette date, aucun remboursement ne sera effectué. Possibilité de se faire remplacer (merci d'en informer EUROGIP).

Facturation : une facture sera adressée à réception du règlement.

Secrétariat : EUROGIP : 55, rue de la Fédération - F-75015 Paris -

Tél. : +33 (0) 1 40 56 30 40 - Fax : +33 (0) 1 40 56 36 66 - eurogip@eurogip.fr

Bulletin d'inscription à retourner à EUROGIP

- en cas de virement bancaire (voir informations pratiques) : par mail à eurogip@eurogip.fr ou par fax : +33 (0) 1 40 56 36 66
- en cas de règlement par chèque, libellé à l'ordre d'EUROGIP : par courrier à EUROGIP, 55 rue de la Fédération - F-75015 Paris

M. Mme **Nom**

Prénom

Entreprise/Organisme

Fonction

Tél.

E-Mail

Adresse

.....

CP **Ville**

Pays

N° TVA intracommunautaire

Participera aux Débats (déjeuner et actes inclus) : 150 € TTC

Règlement : **par virement bancaire** (voir informations pratiques)

par chèque (à l'ordre d'EUROGIP)

J'ai pris note des conditions de réservation et d'annulation que j'accepte

Date **Signature**